

Infos +



Acheter en ligne votre timbre fiscal

Depuis le 2 mars 2017, grâce au nouveau site internet timbres.impots.gouv.fr de la DGFIP, les usagers peuvent se procurer des timbres fiscaux, nécessaires pour une demande de passeport, depuis leur ordinateur, tablette ou smartphone.

Dès le paiement effectué en ligne par carte bancaire, le site délivre les références du timbre électronique sous forme d'un flashcode ou d'un numéro à 16 chiffres, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par courriel ou SMS. Ces références doivent être présentées à l'appui du dossier de demande de passeport déposé dans les mairies agréées.

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

Episode de pollution

Toutes les informations concernant les épisodes de pollution sont à retrouver sur

<http://www.airparif.asso.fr/>

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.f>